

MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE

57 Grand Rue - 67700



ARRETE MUNICIPAL N°2025-21
Portant réglementation de la circulation RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

VU les articles L.2212-1 à 2212-5 et L. 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article R 225 du Code de la Route
VU l'article R. 26-15 du Code Pénal
Vu le Code de la voirie routière
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes
VU l'inauguration du chemin des Abbesses le 21 septembre 2025 rue de l'église à Saint-Jean-Saverne.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le 21 septembre 2025 de 10h00 à 15h00 la commune Saint-Jean-Saverne est autorisée à occuper le domaine public, au niveau du n°26, n°30 rue de l'église et sur le parvis de l'église, dans le cadre de l'inauguration du sentier des Abbesses.
- Article 2** Pendant la durée de l'inauguration, les restrictions suivantes seront appliquées : circulation interdite dans les 2 sens, stationnement interdit sur les trottoirs, sur le parking de l'église et qualifié de gênant.
- Article 3** La commune de Saint-Jean-Saverne est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.
- Article 5** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 à 3 ci-dessus.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté est communiquée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne,
Monsieur le Directeur Département du SDIS,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saverne,
Monsieur le Chef du service routier de Saverne,
La commune de Saint-Jean-Saverne.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le Préfet du département du Bas-Rhin.



Fait à Saint-Jean-Saverne, 16 septembre 2025

Maire,

Jean GOEY